

AIR LIQUIDE TUNISIE

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2009

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des états financiers sociaux de l'exercice 2008).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2008 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 8 773 319 Dinars.

Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2008.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2008).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers Consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2008 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales).

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle approuve ces opérations.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat et fixation du dividende).

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

• Bénéfice net	8 773 319	DT
• Report à nouveau antérieur	39 095	DT
• Prime d'émission	1 092 000	DT
• Prime et boni de fusion	822 592	DT
• Réserve légale	- 168 207	DT
Bénéfice à répartir	10 558 799	DT
• Réserve pour réinvestissements exonérés	1 600 000	DT
• Autres réserves	481 078	DT
• Dividendes	8 477 721	DT
Total réparti	10 558 799	DT

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à 10,500 DT pour chacune des 807 402 actions composant le capital social.

Le paiement sera effectué à partir du mardi 23 juin 2009.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de Messieurs Chékib Nouira, Gérard Priet et de la Banque Nationale Agricole).

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Chékib Nouira, Gérard Priet et de la Banque Nationale Agricole.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2010.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

(Nomination de Monsieur Belhassen Trabelsi comme Administrateur en qualité de second représentant de la Banque de Tunisie).

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme comme Administrateur Monsieur Belhassen Trabelsi en qualité de second représentant de la Banque de Tunisie.

Le mandat de Monsieur Belhassen Trabelsi viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2010.

Monsieur Belhassen Trabelsi accepte le mandat qui vient de lui être conféré et déclare remplir, pour l'exercer, les conditions fixées par la loi et les statuts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

(Nomination de Monsieur Pierre-Emmanuel Augustin comme Administrateur).

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme comme Administrateur Monsieur Pierre-Emmanuel Augustin.

Le mandat de Monsieur Pierre-Emmanuel Augustin viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2010.

Monsieur Pierre-Emmanuel Augustin accepte le mandat qui vient de lui être conféré et déclare remplir, pour l'exercer, les conditions fixées par la loi et les statuts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

(Nomination de Monsieur Francesco Penne comme Administrateur).

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme comme Administrateur Monsieur Francesco Penne.

Le mandat de Monsieur Francesco Penne viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2010.

Monsieur Francesco Penne accepte le mandat qui vient de lui être conféré et déclare remplir, pour l'exercer, les conditions fixées par la loi et les statuts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes).

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 3 années, le mandat de Commissaire aux comptes du Cabinet Mazars.

Le mandat du Cabinet Mazars expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2011.

La rémunération du Commissaire aux comptes sera fixée conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

(Pouvoir).

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil d'Administration à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente assemblée.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AIR LIQUIDE TUNISIE

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2009

PREMIERE RESOLUTION

(Augmentation de capital par incorporation de réserves)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital social de 20 185 050 DT à 21 867 125 DT par incorporation de 1 600 000 DT des réserves exonérées et de 82 075 DT à prélever sur le poste « Autres Réserves » tel qu'ils figurent au passif du Bilan après approbation des comptes au 31 décembre 2008.

Cette augmentation de capital est réalisée par la création de 67 283 actions nouvelles au nominal de 25 DT attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour douze actions anciennes. Ces nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1er janvier 2009.

Tous pouvoirs sont conférés au Président du Conseil d'Administration pour assurer la réalisation de cette augmentation et fixer la date de détachement et de négociation à la bourse des droits d'attribution.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Modification corrélative des statuts)

L'Assemblée Générale décide de modifier comme suit l'article 6 bis des statuts :

Ancien texte

Le Capital Social est fixé à 20 185 050 DT divisé en 807 402 actions de 25 Dinars chacune

Nouveau Texte

Le Capital Social est fixé à 21 867 125 DT divisé en 874 685 actions de 25 Dinars chacune.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Pouvoirs)

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil d'Administration à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AIR LIQUIDE TUNISIE

Société anonyme au capital de 20 185 050 Dinars

Siège social : 37, rue des Entrepreneurs Z.I : La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

BILAN APRES REPARTITION (en DT)		
SITUATION DEFINITIVE AU 31 DECEMBRE 2008		
	31 déc. 2008	31 déc. 2008
ACTIFS	Après affectation des résultats	Avant affectation des résultats
Actifs non courants		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	907 102	907 102
Moins: amortissements	-767 420	-767 420
	139 682	139 682
Immobilisations corporelles	69 898 007	69 898 007
Moins: amortissements	-44 942 735	-44 942 735
	24 955 272	24 955 272
Immobilisations financières	939 524	939 524
Moins: provisions	-45 826	-45 826
	893 698	893 698
Total des actifs immobilisés	25 988 652	25 988 652
Total des actifs non courants	25 988 652	25 988 652
Actifs courants		
Stocks	3 166 658	3 166 658
Moins: provisions	-130 942	-130 942
	3 035 716	3 035 716
Clients et comptes rattachés	14 330 791	14 330 791
Moins: provisions	-116 426	-116 426
	14 214 365	14 214 365
Autres actifs courants	7 696 046	7 696 046
Moins: provisions	-20 000	-20 000
	7 676 046	7 676 046
Placements et autres actifs financiers	3 312 652	3 312 652
Moins: provisions	-54 583	-54 583
	3 258 069	3 258 069
Liquidités et équivalents de liquidités	165 267	165 267
Total des actifs courants	28 349 463	28 349 463
TOTAL DES ACTIFS	54 338 115	54 338 115

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Après affectation des résultats	Avant affectation des résultats
Capitaux propres		
Capital social	20 185 050	20 185 050
Réserves	2 499 583	3 764 890
Réserves pour invest. exonérés	1 600 000	
Subventions reçues	163 917	163 917
Résultats reportés		39 095
Total des capitaux propres	24 448 550	24 152 952
Résultat de l'exercice		8 773 319
dont Compte spécial d'invest.		1 600 000
Résultat de l'exercice distribuable		
Total capitaux propres	24 448 550	32 926 271
Passifs non courants		
Autres passifs financiers (dépôts de garantie)	12 509 888	12 509 888
Provisions	385 000	385 000
Total des passifs non courants	12 894 888	12 894 888
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 457 094	5 457 094
Autres passifs courants	10 715 413	2 237 692
Concours bancaires et A. passifs financiers	822 170	822 170
Total des passifs courants	16 994 677	8 516 956
Total des passifs	29 889 565	21 411 844
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	54 338 115	54 338 115

EVOLUTION DES MOUVEMENTS DE CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	31 déc. 2008	31 déc. 2008
	Après affectation des résultats	Avant affectation des résultats
Capital social	20 185 050	20 185 050
Réserves	2 499 583	3 764 890
Réserves pour investissements exonérés	1 600 000	
Subventions reçues	163 917	163 917
Résultats reportés		39 095
Total capitaux propres après affectation	24 448 550	24 152 952